



Délibération 2024-15

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 DECEMBRE 2024

EPCC Mixt – Terrain d'arts en Loire-Atlantique Création des postes permanents et modification de l'organigramme

Conformément aux lois N°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants

Vu l'arrêté du 14 octobre 2013, du Préfet de Région, portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T »

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de région du 4 décembre 2024 portant modification de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T » en « Mixt »

Vu les statuts de l'EPCC MIXT dans ses articles 11 et 12 relatifs aux attributions du Conseil d'administration et de la présidence du conseil d'administration,

Le Conseil d'administration de l'EPCC MIXT est seul habilité à créer les postes d'emploi permanents.

Compte tenu que le Conseil d'administration de l'EPCC MIXT du 19 décembre 2024 vient de valider le transfert de l'activité et des ressources qui s'y attachent de l'association Musique et Danse en Loire Atlantique à l'EPCC MIXT, par le biais d'une convention de fusion universelle du patrimoine.

Compte tenu que l'association avait des salariés qui deviendront à compter du 1^{er} janvier 2025 des salariés de l'EPCC MIXT

Compte tenu du projet de réorganisation du travail, présentée au Conseil d'administration du 19 décembre 2024, pour permettre un fonctionnement en adéquation avec les missions et les moyens qui sont confiées à l'EPCC MIXT

Il est proposé au conseil d'administration de créer les postes permanents nécessaires à l'accueil des salariés de l'association au sein de l'EPCC MIXT.

D'approuver la réorganisation pour permettre un fonctionnement en adéquation avec les missions et les moyens qui sont confiées à l'EPCC MIXT et à ce titre de maintenir, modifier, supprimer et créer certains postes

De déléguer à la directrice la mise en œuvre de l'organigramme et la mise en œuvre des licenciements économique qui pourraient advenir dans le cadre de la réorganisation

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration

DECIDENT

Article 1 :

De créer les postes permanents nécessaires à l'accueil des salariés de l'association Musique et Danse en Loire Atlantique au sein de l'EPCC MIXT.

Ces derniers sont décrits ci-dessous :

Fonction	Statut Cadre / Non-Cadre	% Emploi
Administrateur.ice	Cadre	100%
Chargé.e de communication et production des événementielles	Non-Cadre	100%
Chargé.e d'accueil, logistique et planification	Non-Cadre	80%
Chargé.e d'administration et de production	Non-Cadre	100%
Chargé.e d'administration et de production	Non-Cadre	100%
Chargé.e d'appui au Pôle ressource	Non-Cadre	100%
Chargé.e de la comptabilité et de la paie	Non-Cadre	100%
Responsable de l'éducation artistique et culturelle danse	Cadre	100%
Responsable musique à l'école et médiation sociale	Cadre	80%
Responsable ressource documentaire et informatique	Cadre	100%
Responsable des projets secteur musique et pratique amateur	Cadre	100%
Responsable artistes allocataires du RSA	Cadre	100%
Responsable communication	Cadre	100%
Responsable danse	Cadre	100%
Responsable musique au collège et action culturelle	Cadre	100%
Professeur.e 1	Non-Cadre	25%
Professeur.e 2	Non-Cadre	25%
Professeur.e 3	Non-Cadre	30%
Professeur.e 4	Non-Cadre	25%
Professeur.e 5	Non-Cadre	15%
Professeur.e 6	Non-Cadre	25%
Professeur.e 7	Non-Cadre	25%
Professeur.e 8	Non-Cadre	35%
Professeur.e 9	Non-Cadre	25%
Professeur.e 10	Non-Cadre	25%
Professeur.e 11	Non-Cadre	50%
Professeur.e 12	Non-Cadre	60%
Professeur.e 13	Non-Cadre	30%

Professeur.e 14	Non-Cadre	25%
Professeur.e 15	Non-Cadre	35%
Professeur.e 16	Non-Cadre	40%
Professeur.e 17	Non-Cadre	25%
Professeur.e 18	Non-Cadre	30%
Professeur.e 19	Non-Cadre	25%
Professeur.e 20	Non-Cadre	25%

Article 2 :

D'approuver l'organigramme cible présenté en annexe pour mettre en adéquation les missions de l'établissement avec l'organisation du travail et à ce titre de maintenir, modifier, supprimer et créer certains postes selon le détail suivant :

- Décide de la création des 15 postes suivants :

Fonction	Statut Cadre / Non-Cadre	% Emploi
Responsable de la formation professionnelle	Cadre	100%
Régisseur.se général.e	Cadre	100%
Chargé.e de l'animation du site et du lieu de vie	Non-Cadre	100%
Responsable du secteur logistique, accueil et bâtiment	Cadre	100%
Responsable du développement commercial et du mécénat	Cadre	100%
Directeur.ice du pôle médiation et formation	Cadre	100%
Responsable de la coordination territoriale et de l'animation du réseau	Cadre	100%
Responsable du restaurant	Cadre	100%
Chef.fe cuisinier	Cadre	100%
Second.e	Cadre	100%
Chef.fe de partie	Non-Cadre	100%
Chef.fe de rang	Non-Cadre	100%
Chef.fe de rang	Non-Cadre	100%
Commis-Plongeur	Non-Cadre	100%
Chargé.e de billetterie, référent.e accueil	Non-Cadre	100%

- Décide de la suppression des 5 postes suivants :

Fonction	Statut Cadre / Non-Cadre	% Emploi
Chargé de médiation	Non-Cadre	100%
Chargée de médiation	Non-Cadre	100%
Régisseur lumière	Non-Cadre	100%
Responsable musique au collège et action culturelle	Cadre	100%
Responsable de la ressource documentaire et informatique	Cadre	100%

- Décide de la modification ou de l'évolution des missions des 15 postes suivants :

Fonction initiale	Fonction nouvelle	Statut Cadre / Non-Cadre	% Emploi
Administratrice	Directrice administrative et financière adjointe – déléguée au contrôle de gestion et aux affaires juridiques	Cadre	100%
Responsable de la médiation / Secteur enseignement supérieur, entreprise et relation avec le quartier	Responsable de l'animation du site et du lieu de vie	Cadre	100%
Responsable administrative et financière	Responsable des ressources humaines et des procédures internes	Cadre	100%
Directrice du pôle Public et Communication	Directrice du pôle développement et relations extérieures	Cadre	100%
Responsable de la communication des partenariats médias et du marketing	Directrice de la communication, du marketing et de la billetterie	Cadre	100%
Assistante relations extérieures	Assistante développement commercial, mécénat et protocole	Non-Cadre	100%
Chargée de médiation	Chargée de médiation	Non-Cadre	100%
Responsable Danse	Directrice de l'accompagnement artistique	Cadre	100%
Chargée de l'information et de la documentation	Chargée de la coordination de la formation	Non-Cadre	100%
Responsable musique et projets pratique amateur	Responsable de l'accompagnement des artistes	Cadre	100%
Chargée de communication	Responsable de la communication et des relations presse	Cadre	100%
Responsable de la médiation secteur EAC	Directrice du secteur EAC et IMS	Cadre	100%
Régisseur.se lumière	Régisseur.se principale lumière	Cadre	100%
Chargé d'accueil et de sécurité	Régisseur technique (maintenance et bâtiment)	Non-Cadre	100%
Technicien polyvalent, chargé d'accueil	Régisseur d'accueil et logistique	Non-Cadre	100%

- De la modification de la durée hebdomadaire des 5 postes suivants :

Fonction initiale	Statut Cadre / Non-Cadre	Ancien % Emploi	Nouveau % Emploi
Régisseur technique (maintenance et bâtiment)	Non-Cadre	50%	100%
Chargée de l'accueil, logistique et librairie	Non-Cadre	35%	100%
Médiateur.ice concepteur.ice	Cadre	80%	100%
Chargée d'accueil, assistante administrative	Non-Cadre	80%	100%
Chargé.e de billetterie – référent.e accueil	Non-Cadre	50%	100%

- Du maintien des 58 postes suivants :

Fonction initiale	Nbre de salarié en CDI	Statut Cadre / Non-Cadre	% Emploi
Directrice de l'établissement	1	Cadre	100%
Directeur.rice du pôle administratif, financier et RH	1	Cadre	100%
Chargé.e d'administration et de production	1	Non-Cadre	100%
Chargé.e d'administration et de production dédié.e au RH	1	Non-Cadre	100%
Comptable principal - Comptable de l'agent comptable et régisseur de recette billetterie	1	Non-Cadre	100%
Comptable principal - Gestionnaire de paie et régisseur d'avance	1	Non-Cadre	100%
Comptable principal - Gestionnaire de paie et régisseur d'avance et de recette restaurant	1	Non-Cadre	100%
Responsable de communication	1	Cadre	100%
Chargé.e de la communication	1	Non-Cadre	100%
Chargé.e de la communication	1	Non-Cadre	100%
Responsable billetterie, data et CRM	1	Cadre	100%
Chargé.e de billetterie - référent.e data, adjoint.e de la responsable	1	Non-Cadre	100%
Chargé.e de billetterie - référent.e de médiation	1	Non-Cadre	100%
Médiateur.rice, Concepteur.rice / EAC collèges aggro, IMS Danse et amateurs	1	Cadre	100%
Médiateur.rice, Concepteur.rice / EHPAD, Handicap, IMS musique, CSE	1	Cadre	100%
Médiateur.rice, Concepteur.rice / EAC collèges département et Solidarité	1	Cadre	100%
Professeur.es	20	Non-Cadre	100%
Directeur.rice du pôle technique	1	Cadre	100%
Directeur.rice adjoint du pôle technique	1	Cadre	100%
Responsable admin du pôle technique	1	Cadre	100%
Chef d'atelier	1	Cadre	100%
Menuisier	1	Non-Cadre	100%
Serrurier	1	Non-Cadre	100%
Chargé.e d'accueil, assistante administratif.ve du secteur logistique accueil et bâtiment	1	Non-Cadre	100%
RG Territoire	1	Cadre	100%
RG Médiation	1	Cadre	100%
RP Réseau	1	Cadre	100%
Chef.fe son	1	Non-Cadre	100%
Chef.fe électricien	1	Non-Cadre	100%
Chef.fe machiniste	1	Non-Cadre	100%
Régisseur plateau	1	Non-Cadre	100%
Régisseur plateau	1	Non-Cadre	100%
Régisseur Vidéo / Chef vidéo	1	Non-Cadre	100%
Chargé.e d'accueil, logistique et librairie mobile	1	Non-Cadre	100%
Directeur.rice du pôle maison des artistes et du territoire	1	Cadre	100%
Responsable de l'accompagnement des artistes allocataires du RSA	1	Cadre	100%
Responsable de production	1	Cadre	100%
Chargé.e de production	1	Non-Cadre	100%

Chargé.e de production	1	Non-Cadre	100%
------------------------	---	-----------	------

Article 3 :

D'adopter le tableau des effectifs pour l'année 2025, ainsi que la masse salariale qui en découle.
Ces derniers sont décrits dans l'annexe jointe.

Article 4 :

De déléguer à la directrice la mise en œuvre de l'organigramme cible et les éventuels licenciements économiques qui pourraient résulter de cette réorganisation.

Transmis, le

Affiché, le

Fait à Nantes, le 19/12/2024
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
La Présidente de l'EPCC Mixt
Dominique Poirout

